

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### - RÉUNION DU 29 AOUT 2023 -

### DÉCISION N° 23 - 06 - 041

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni le mardi 29 août 2023 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

#### Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)

#### Excusés :

- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

#### **Décision 2 : La convention de mise à disposition d'un dispositif de sécurité lors du relais du Tabot sur la commune de Saint-Cyprien le 8 septembre 2023.**

Après une recherche qui s'est déclarée infructueuses auprès des associations agréées de sécurité civile, le SDIS a été sollicité par le comité d'organisation de l'Association les *Saint Cyp runners* afin d'assurer le service de sécurité lors relais du Tabot qui se tiendra le 8 septembre 2023 sur la commune de Saint-Cyprien.

Pour rappel, depuis 2003, le service met à disposition des détachements de sapeurs-pompiers auprès d'associations en contrepartie du remboursement de la prestation calculé au coût réel. En effet, s'agissant de missions non obligatoires, les tarifs de l'intervention sont calculés en fonction des coûts relatifs aux moyens en personnels et en matériels.

Lors de sa séance du 30 janvier 2023, le conseil d'administration a déterminé les couts de mise à disposition des personnels et matériels comme suit :

#### 1 - Coûts horaires de mobilisation des personnels :

- ✓ Homme de rang : 33,80 € ;
- ✓ Sous-officier : 36,50 € ;
- ✓ Officier : 43,70 €.

2 - Coûts horaires de mobilisation de véhicules :

- ✓ Coût pour une journée (de 4 à 8 heures minimum) : 100 € ;
- ✓ Coût pour une demi-journée (4 heures) : 56 € ;
- ✓ Coût horaire : 18 €.

Ainsi, en application des tarifs présentés ci-dessus, le montant de la prestation s'établirait à 467, 70 €, comprenant la mise à disposition des personnels (4 sapeurs-pompiers non-officiers) et d'un véhicule.

---

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :** Le bureau approuve le projet de convention relatif à la mise à disposition d'un dispositif de sécurité lors du relais du Tabot qui se déroulera sur la commune de Saint-Cyprien le 8 septembre 2023 et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Darfeuille', with a long horizontal flourish underneath.

Marianne DARFEUILLE